



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## *Secrétariat général*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours  
et examens professionnels

### **Notice d'information à l'usage des stagiaires**

#### **Préparation à l'épreuve orale unique d'admission du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2017**

#### **1 – PUBLIC CONCERNE PAR LA PREPARATION**

Cette préparation s'adresse aux agents d'administration centrale et d'Ile-de-France de la filière sécurité routière qui remplissent les conditions suivantes :

- ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>ème</sup> classe titulaires ;
- être au 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade ;
- justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

#### **2 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

L'épreuve orale unique d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>ère</sup> classe ainsi que son ouverture d'esprit. Durée de l'épreuve : 25 minutes (dont 5 minutes de présentation).

#### **3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION**

La préparation à l'épreuve orale consiste en une formation en présentiel d'une journée sur le site de Lognes qui sera programmée le 17 ou le 18 octobre 2016. La date de convocation définitive sera établie à la discrétion du BRPP.

#### **4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent) sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : [gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr) au plus tard le **vendredi 19 août 2016, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète après cette date ne sera pas prise en compte.**

## **5 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- être présent le jour de la préparation orale ;
- se présenter au prochain concours professionnel, objet de la préparation.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **6 – FINANCEMENT**

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

## **7 – OBSERVATIONS**

Attention, l'inscription à cette préparation **ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel, soit par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.